



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_194-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/194
Travaux divers de proximité 2020: cout d'opération et plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Ces travaux concernent l'aménagement de voies et de réfection de trottoirs et de chaussées qui répondent à une amélioration du cadre de vie et une participation à l'image d'une ville propre.

Le programme de travaux est détaillé ci-dessous pour un montant de **358 000 € HT** :

Opérations	Montants HT
<u>Plantation Rocade Phases 2 et 3</u> Dans le cadre de la réalisation de la Rocade en partenariat avec la CDC, la Ville doit procéder à la plantation des espaces verts nouvellement créés. La phase 1 des travaux (Milleli-Alzo di Leva) a fait l'objet d'un marché de travaux qui devrait se dérouler à l'automne prochain. L'opération ici présentée consiste à réaliser la plantation des espaces verts des zones 2 et 3.	130 155 €
<u>Travaux de voirie Cimetière des Sanguinaires</u> Une campagne de travaux annuels a débuté dans les deux cimetières municipaux. Les travaux proposés ici consistent à rétablir des conditions de circulation piétonne adaptées sur les allées, par reconstruction de chaussée.	47 845 €
<u>Travaux aires de jeu</u> L'opération consiste en la création de trois nouvelles aires de jeu ou de sport (Front de Mer, Pietralba, route des Sanguinaires). Les deux premières répondent à une volonté de transformation profonde de deux aires de jeu aujourd'hui obsolètes et victimes d'incivilités, la troisième correspond à une création permettant d'augmenter l'offre dans ce domaine dans un secteur peu équipé en la matière.	180 000 €
TOTAL	358 000€

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le coût de ces travaux;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	143 200€	40%
Ville d'Ajaccio	214 800€	60%
TOTAL	358 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

APPROUVE les travaux divers de proximité pour l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	143 200€	40%
Ville d'Ajaccio	214 800€	60%
TOTAL	358 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARGNELI

